

CAMPAGNE 2020

NOTE ADRESSÉE AUX LIGUES, COMITÉS DÉPARTEMENTAUX ET CLUBS DE LA FFM

La nouvelle gouvernance du sport voulue par l'État se met progressivement en place. Une Agence Nationale du Sport (ANS) a été créée le 24 avril 2019, en charge de la haute performance et du développement des pratiques sportives, entraînant la disparition du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

S'agissant du développement des pratiques, celui-ci se décompose en trois parties :

- Une part territoriale : soutien aux projets permettant le développement des pratiques de tous les publics sur tout le territoire ;
- Une part équipement : soutien financier à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs ;
- Une part nationale : soutien financier aux projets répondant aux orientations nationales prioritaires fixées annuellement (aisance aquatique, etc.).

L'État a souhaité associer les Fédérations dans la gestion des dossiers relatifs à la part territoriale de chaque sport, avec des Fédérations qui instruisent les demandes et l'Agence qui au final valide les dossiers présentés.

À cette fin, les Fédérations ont l'obligation de rédiger un *Projet sportif fédéral* (PSF) dont l'objectif premier est de définir les lignes forces de la politique fédérale en matière de développement. Le deuxième objectif est d'accompagner les structures fédérales dans leur développement à la lumière du PSF.

L'ANS a alloué à la FFM la somme de 76.000 euros au titre de l'année 2020, ce qui constitue une augmentation sensible compte tenu du fait que la part territoriale accordée en 2019 était de 68.000 euros.

Nous souhaitons à travers cette note vous apporter les informations pratiques relatives à la création de cette Agence et aux nouvelles procédures mises en place, en sachant que notre souhait est évidemment de ne pas alourdir la procédure administrative.

À ce titre, le montant de subventionnement alloué étant inférieur à 100.000 euros, nous sommes exonérés de la procédure administrative qui encadre les crédits publics.

Les demandes de subvention pour la Corse, la Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle-Calédonie font l'objet de dispositifs particuliers qui n'intègrent pas la présente procédure.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.



PLAN SPORTIF
FÉDÉRAL

2020

FFMOTO.ORG



/FFMOTOCYCLISME



@FFMOTO



@FFMOTO



Le Projet Sportif Fédéral (PSF) de la FFM a pour objectif d'assurer la pérennité de la pratique et l'augmentation du nombre de licenciés de la Fédération, à travers deux leviers :

LES STRUCTURES

Dans le cadre du développement des pratiques, il est entendu que les structures (moto-clubs, écoles-moto) sont au cœur du projet porté par la FFM.

1. DIVERSIFICATION DE L'OFFRE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PRATIQUANTS

- Amélioration des conditions d'accueil des pilotes, accompagnateurs et/ou des spectateurs ;
- Organisation de stages d'initiation comme de perfectionnement à la pratique ;
- Entraînements organisés à destinations de débutants ;
- Valorisation de l'image de notre sport ;
- Organisation de manifestations sportives et/ou de journées de découverte et d'initiation ;
- Création de nouvelles écoles labellisées FFM ;
- Création de cycles d'épreuves de proximité, notamment entre Comités Départementaux.

2. LES PUBLICS

Le deuxième axe est de promouvoir les actions en direction de publics clairement identifiés comme devant être accompagnés spécifiquement, à savoir :

- Jeunes pratiquants ;
- Féminines ;
- Pilotes présentant un handicap ;
- Outre-Mer ;

Seront éligibles tous les projets des clubs permettant de promouvoir ces publics, à travers l'organisation de stages ou de manifestations lors desquelles des temps de pratique spécifiquement dédiés à ces publics seront réservés.

ÉTHIQUE ET CITOYENNETÉ

L'objectif est évidemment de valoriser ce qui constitue la force du tissu associatif, à savoir l'éducation, les valeurs de partage et de citoyenneté.

1. DÉTECTER ET ACCOMPAGNER LES PLUS JEUNES

- Politique de formation à l'égard des jeunes pour leur apprendre le respect des règles de sécurité inhérentes à l'utilisation d'un motocycle.
- Apprentissage à la maniabilité d'un véhicule terrestre à moteur et les responsabilités qui y sont associées.
- Sensibilisation aux actions de prévention sur la sécurité routière.

2. CONTRIBUER À L'ÉDUCATION

Les actions renforçant la lutte contre les dérives (discriminations, homophobie, radicalisation, etc.) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques et sexuelles).

3. AMÉLIORATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Sensibilisation des acteurs :

- À la lutte contre les violences faites aux mineurs
- Face face aux violences sexuelles sur mineurs
- Face à l'accueil de stagiaires.

BILAN DES ACTIONS ET INDICATEURS DE SUIVI

Le Comité Directeur de la Fédération a décidé dans le cadre du lancement de ce dispositif, de confier au bureau fédéral de s'assurer de la réalité des actions soutenues en 2020 au titre de la part territoriale de l'Agence Nationale du Sport.

À cet égard, des documents seront exigés pour chaque type d'action et des indicateurs de suivi, tant quantitatifs que qualitatifs.

À titre d'exemples :

- Compte-rendu financier ;
- Compte-rendu d'action ou d'activité ;
- Tout autre justificatif permettant de s'assurer de la bonne réalisation du projet.

Les structures qui recevront une subvention au titre de cette campagne seront tenues de transmettre l'ensemble des justificatifs à la FFM, dans les 6 mois suivants la réalisation de l'action et au plus tard le 30 juin 2021.

À défaut, la subvention sera restituée totalement.

À noter :

- Un seul dossier par structure peut être déposé mais il peut contenir plusieurs actions ;
- Le seuil minimal d'aide financière pour un club s'élève à 1500 € (ce seuil est abaissé à 1000 € pour les clubs dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population ZRR).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Échéances	Procédures - Calendrier
Fin avril 2020	<ul style="list-style-type: none">• Envoi du Plan Sportif Fédéral et de la présente note d'orientation aux structures fédérales, en dehors de la Corse, Nouvelle-Calédonie qui ont un dispositif spécifique.
Mai - juin 2020	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt des projets élaborés par les structures fédérales auprès de Nathalie Lemoine à l'adresse mail suivante : nlemoine@ffmoto.com
Fin juin 2020	<ul style="list-style-type: none">• Instruction de la FFM.
Juillet 2020	<ul style="list-style-type: none">• Paiement des projets validés.

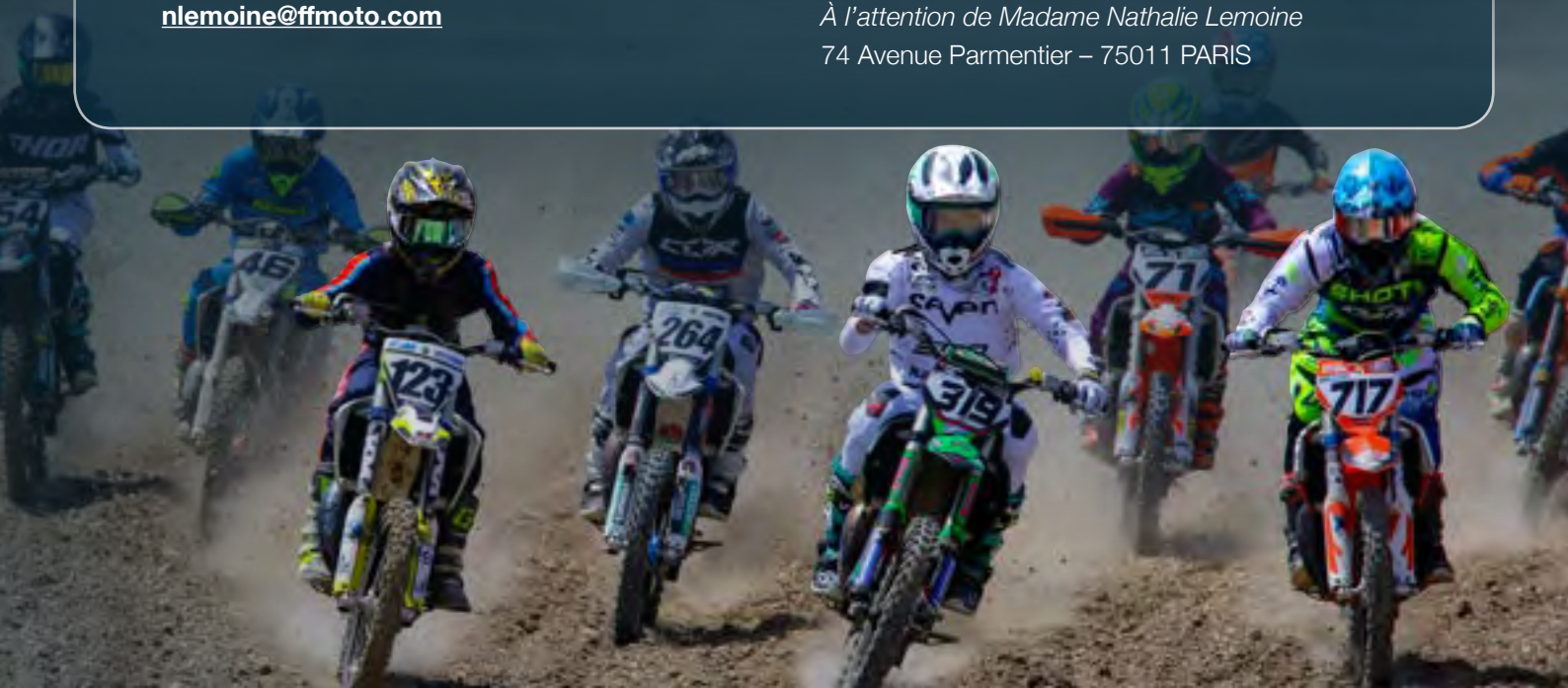
DÉPOSE DES DOSSIERS

@ EMAIL

À l'attention de Madame Nathalie Lemoine
nlemoine@ffmoto.com

✉ COURRIER

Fédération Française de Motocyclisme
À l'attention de Madame Nathalie Lemoine
74 Avenue Parmentier – 75011 PARIS



01

LICENCES & TITRES DE PRATIQUE ANNUELS

96 880

Licences & titres de pratique
délivrés en 2019

60 728

Licences annuelles

21 126

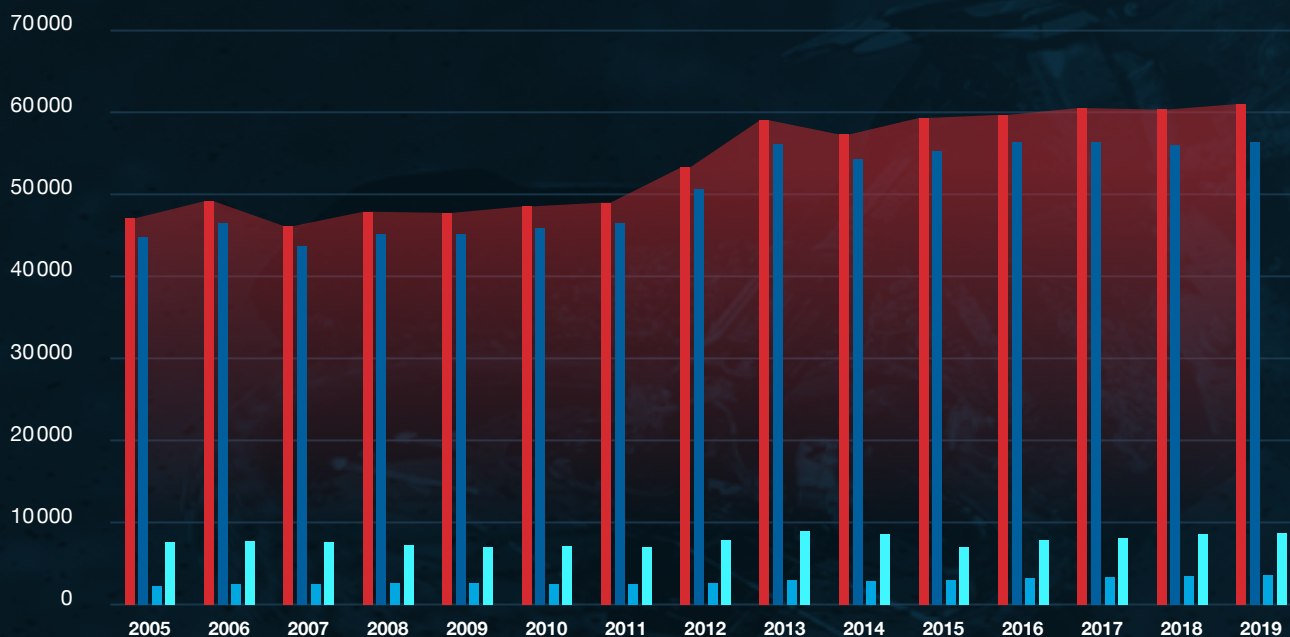
Pass circuit
(Vitesse & Tout-Terrain)

15 026

Licences une
manifestation

LICENCES ANNUELLES

ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE LICENCES ANNUELLES DEPUIS 2005



	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de licences	47 101	49 086	46 199	47 920	47 798	48 502	49 081	53 483	59 119	57 612	59 386	59 851	60 408	60 012	60 728
Hommes	44 728	46 524	43 748	45 263	45 222	45 997	46 633	50 869	56 206	54 644	56 223	57 585	57 019	56 491	57 074
Femmes	2 373	2 562	2 450	2 657	2 576	2 505	2 448	2 614	2 913	2 968	3 163	3 266	3 389	3 521	3 654
Jeunes de -18 ans	7 645	7 785	7 718	7 385	7 136	7 062	6 909	7 929	9 029	8 708	7 042	7 967	8 237	8 733	8 842

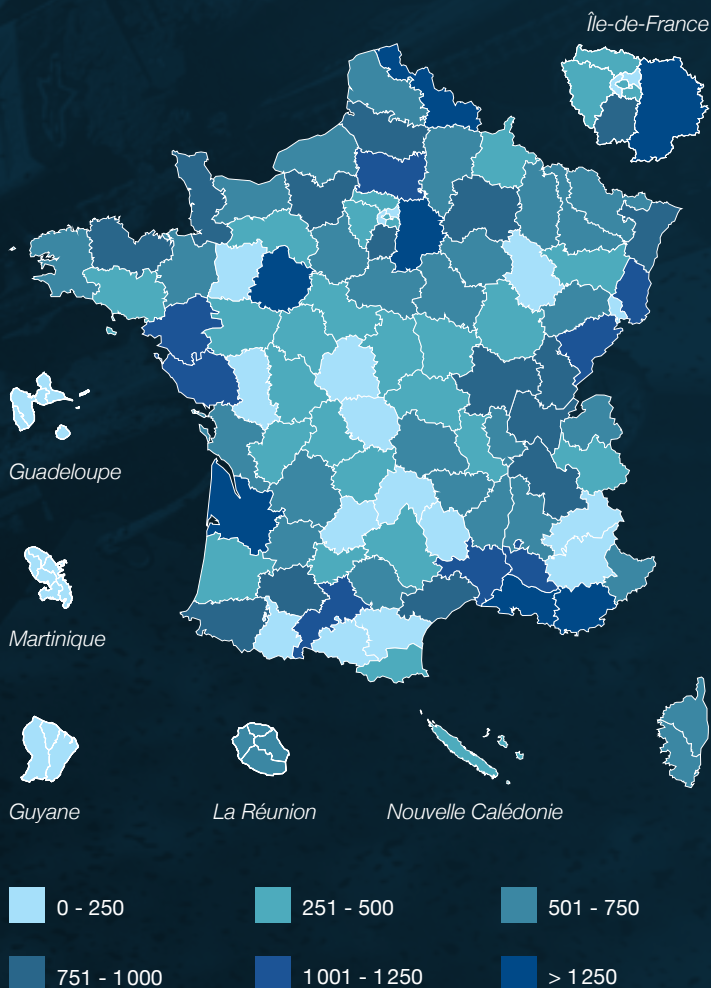
60 728

licences annuelles délivrées en 2019

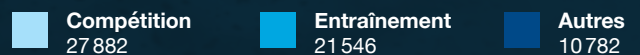
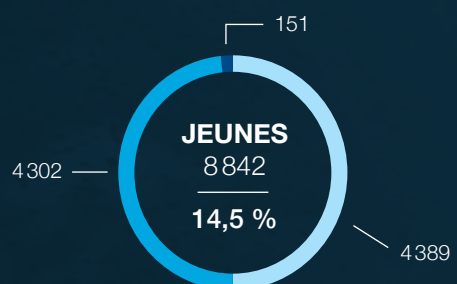
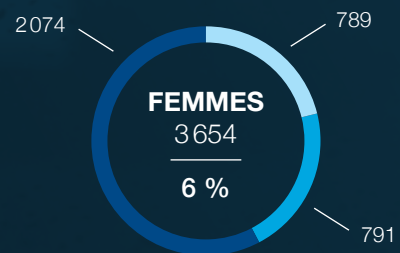
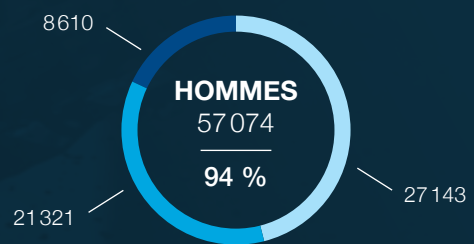
RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL DE LICENCES ANNUELLES DÉLIVRÉES PAR DISCIPLINES



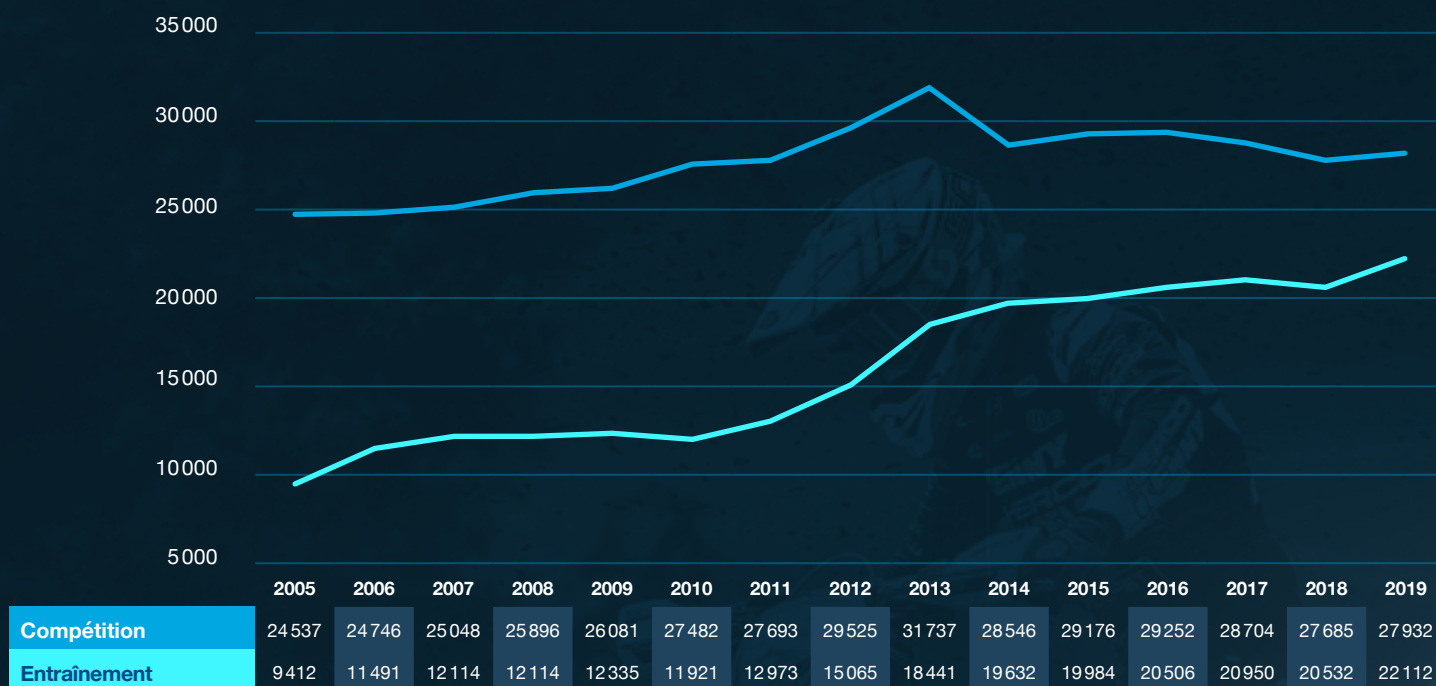
RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL DE LICENCIÉS PAR DÉPARTEMENT



RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL DE LICENCIÉS PAR SEXE, ÂGE & TYPES DE LICENCE

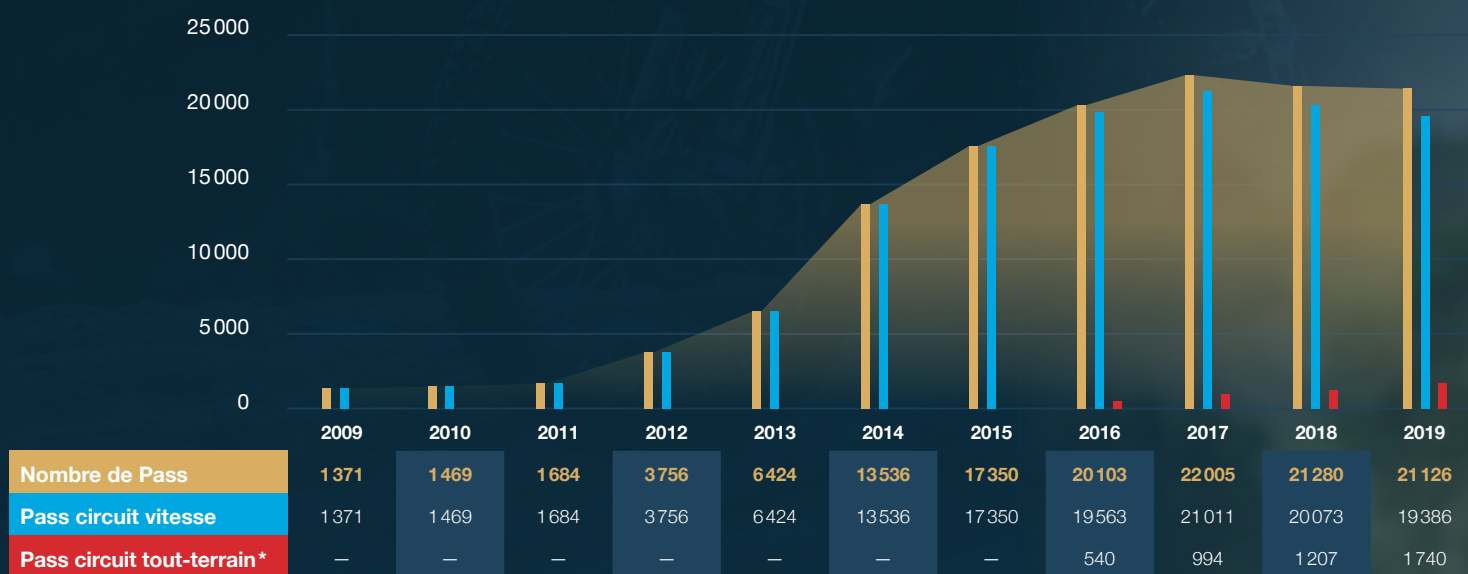


ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE DEPUIS 2005 : COMPÉTITION VS ENTRAÎNEMENT



PASS CIRCUIT

ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE « PASS CIRCUIT » VITESSE & TOUT-TERRAIN DÉLIVRÉS DEPUIS 2009



* Création du Pass circuit tout-terrain (Motocross et Trial) en 2016.



HOMMES
90 %



FEMMES
10 %



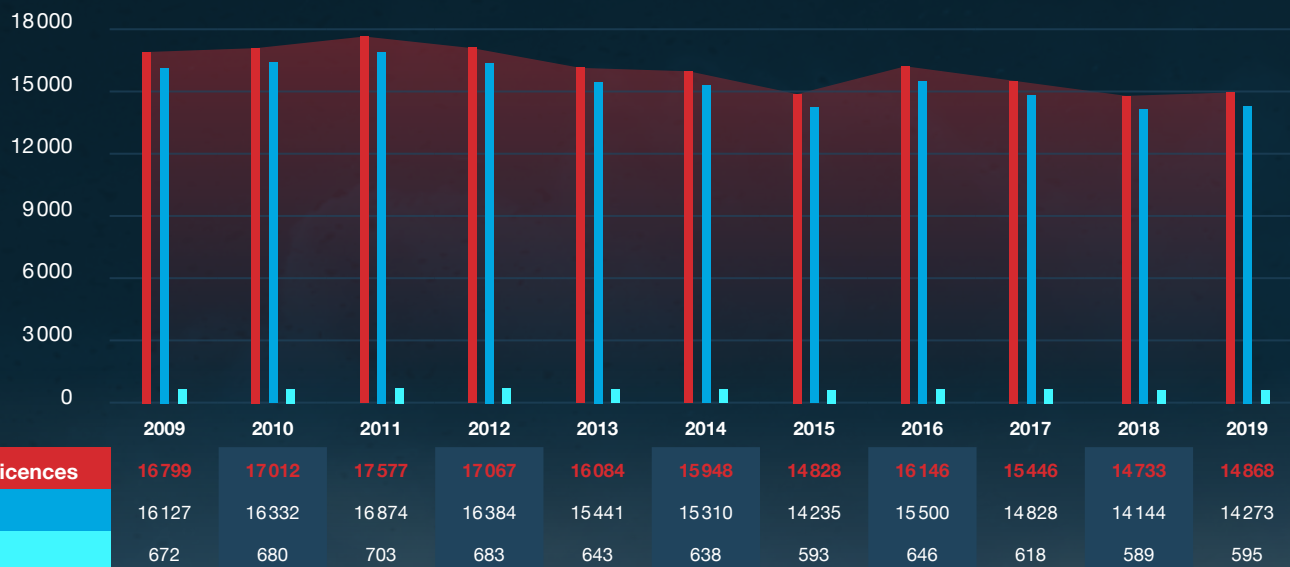
HOMMES
96 %



FEMMES
4 %

LICENCE UNE MANIFESTATION

ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE LICENCES « **UNE MANIFESTATION** » DÉLIVRÉES DEPUIS **2009**

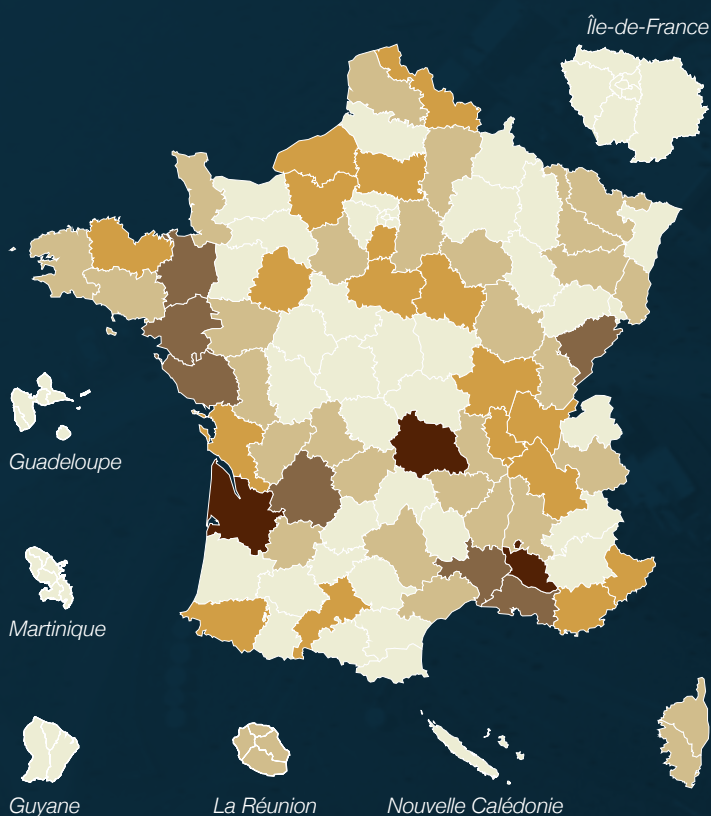


02

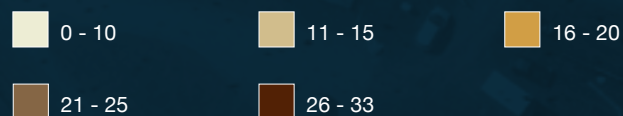
UN MAILLAGE ASSOCIATIF STRUCTURANT SUR LE TERRITOIRE

1 244

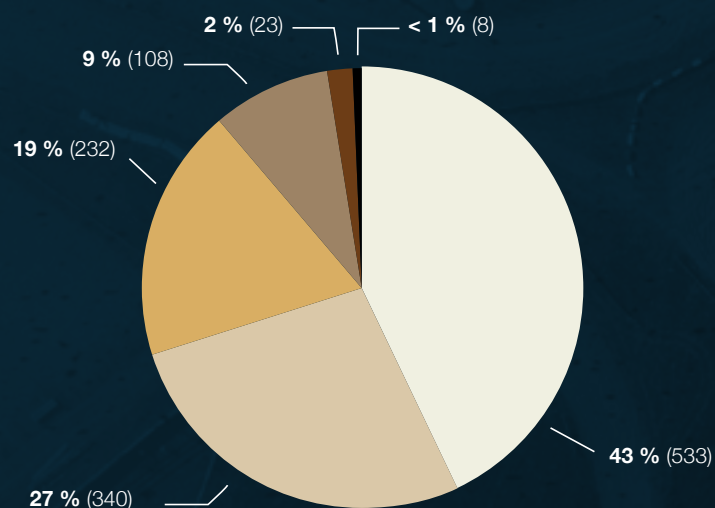
Moto-Clubs en 2019

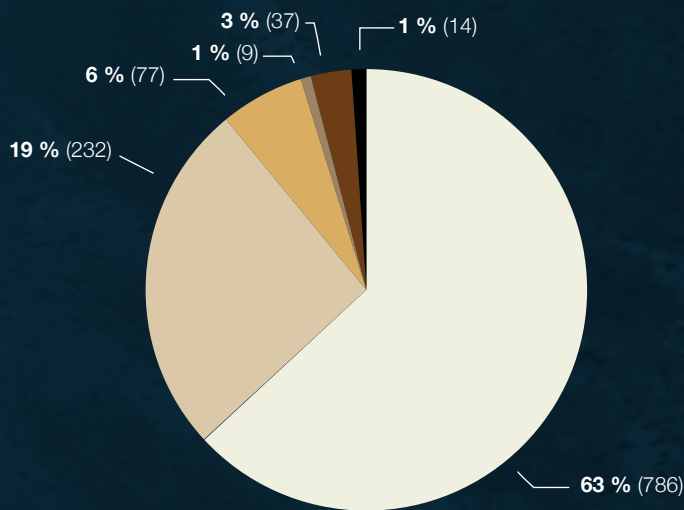


RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL DE **MOTO-CLUBS** PAR DÉPARTEMENT

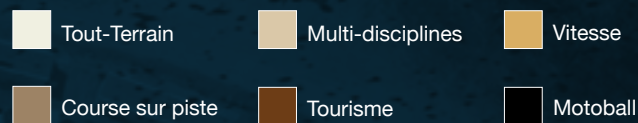


TYPOLOGIE DES **MOTO-CLUBS** PAR **NOMBRE DE LICENCIÉS**



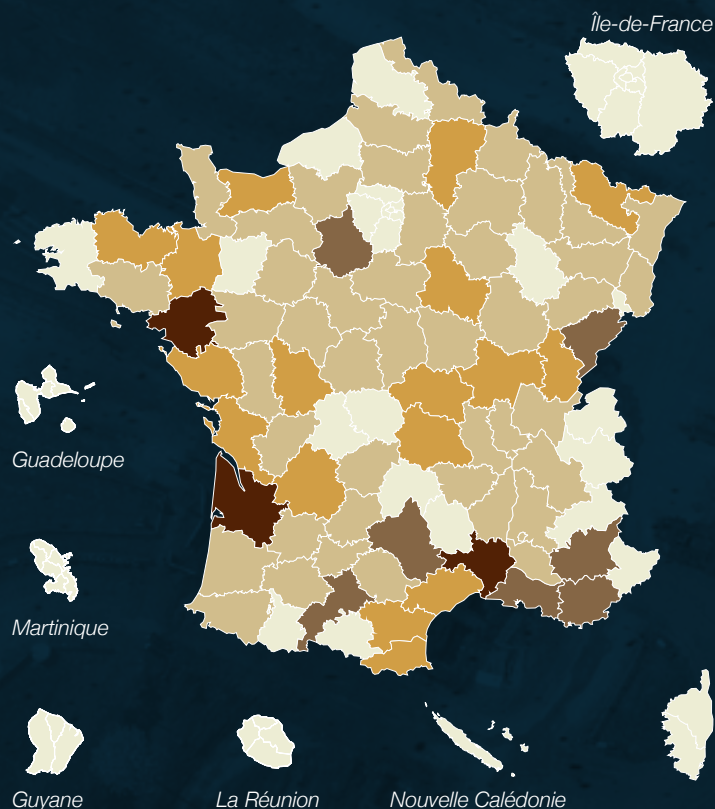


TYPLOGIE DES **MOTO-CLUBS** PAR **DISCIPLINE**



845

sites de pratique agréés



RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL DE **CIRCUITS & TERRAINS** AGRÉÉS PAR **DÉPARTEMENT**



TYPLOGIE DES **CIRCUITS & TERRAINS** AGRÉÉS PAR **DISCIPLINE**

Circuit de Motocross	523
Terrain éducatif	117
Terrain de Trial	65
Parcours d'Enduro	62
Circuit de Vitesse	59
Autres (circuits de Supermotard, courses sur piste, spots freestyles, etc.)	21

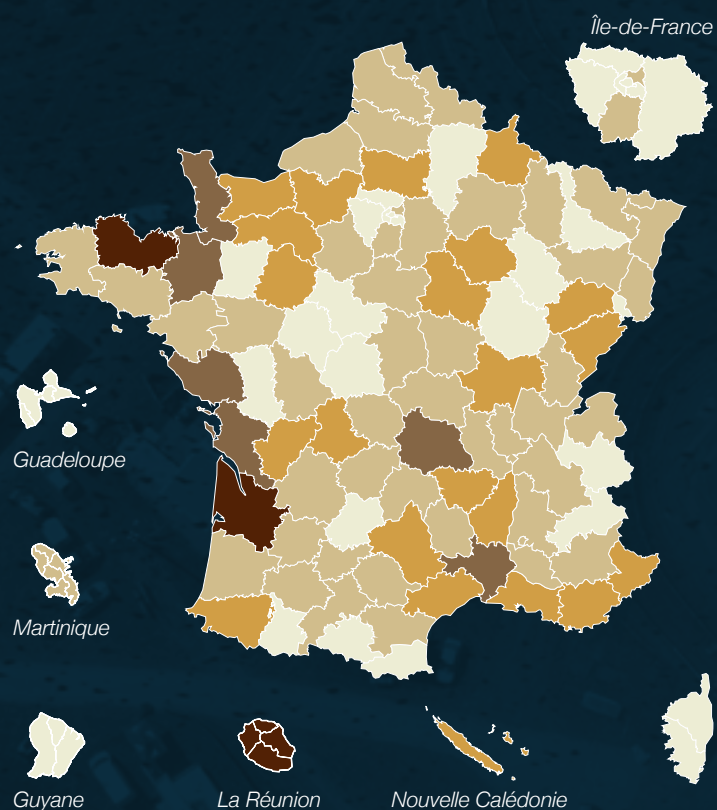
654

clubs organisateurs*

881

épreuves organisées*

* Hors discipline Moto-Ball.



RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL D'ÉPREUVES MOTOCYCLISTES PAR DÉPARTEMENT



TYPLOGIE DES ÉPREUVES ORGANISÉES PAR DISCIPLINE (HORS MOTO-BALL)

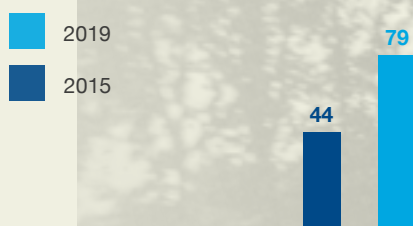




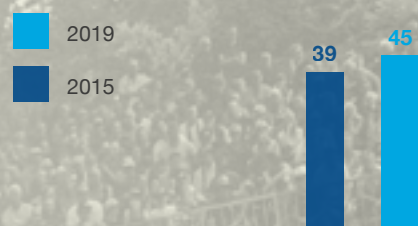
03

DES STRUCTURES AU SERVICE DES PLUS JEUNES

MOTO-CLUBS ÉDUCATIFS



ÉCOLES FRANÇAISES DE MOTOCYCLISME



04

UNE NATION LEADER SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE*



87

Titres mondiaux



50

Victoires en
Coupes du Monde



76

Titres Européens



364

Podiums

* Résultats comptabilisés de 2009 à 2019.



